



## Projet d'un parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc

JUILLET 2013

CAHIER D'ACTEUR

# Des hommes, des entreprises, un territoire acteurs d'un projet éolien structurant



*Le Club des Entreprises du Pays de Rance – CEPR – est né en 2000 à l'initiative de quelques chefs d'entreprises du Pays de Rance, avec pour principal objectif d'agir pour le développement économique du territoire.*

*Le CEPR compte aujourd'hui plus de 150 chefs d'entreprises adhérents. Tous contribuent au dynamisme du CEPR par la mise en place de nouvelles actions en termes de communication, de dynamisation du territoire et d'initiatives économiques, en organisant notamment de grandes manifestations à destination des jeunes du bassin d'emploi du territoire de Rance, mais aussi des dirigeants et des réseaux d'entreprises. Le CEPR agit également en organisant régulièrement des temps de convivialité entre acteurs économiques.*

*De fait, le CEPR a eu une vraie légitimité à initier des actions de développement économique, et reflète une image positive et dynamique des entreprises locales.*

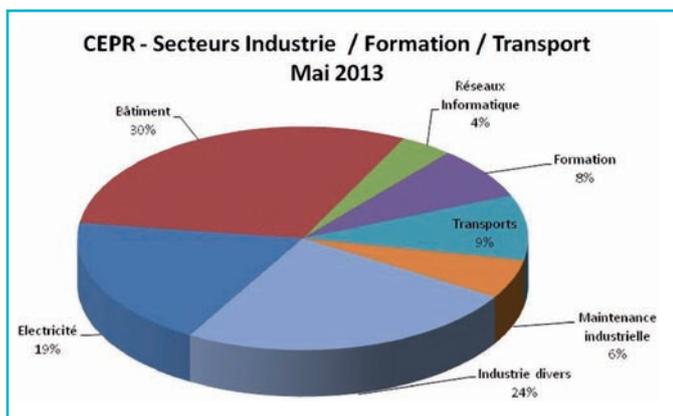
### ► La participation du CEPR au débat public

Notre participation au débat public repose sur notre volonté de démontrer l'entière capacité de notre réseau d'entreprise à répondre aux attentes des porteurs de projet, dans tous les domaines de compétence requis. Les compétences des entreprises de notre territoire sont nombreuses et variées et peuvent offrir les qualités de service demandées par le consortium Ailes Marines, porteur du projet de parc éolien offshore.

Le CEPR est persuadé de la formidable opportunité que représente le projet de parc éolien offshore et veut le faire savoir non seulement auprès de ses entreprises adhérentes, mais aussi de ses salariés et du grand public.

#### Contribution de :

- Club des Entreprises du Pays de Rance (CEPR)  
1, rue du Miroir du Temps  
BP 65234 - 22100 DINAN  
contact@le-cepr.com / 02 96 39 59 78  
Président : Didier GUITTON



Pour nous, le projet de parc éolien offshore est un vrai projet, de développement durable, nécessaire pour l'environnement, un projet d'avenir porteur d'emploi sur notre territoire avec un rapport faisabilité/coût remarquable.

Le parc éolien offshore représente à nos yeux la théorie des « 4 E » : Energie, Environnement, Economie et Emploi.

Ces quatre thèmes sont effectivement les points forts motivant notre enthousiasme et de notre volonté de voir le parc éolien offshore aboutir :

**Energie** : car la Bretagne est très largement déficitaire en termes de production d'énergie. Le parc éolien offshore, et plus globalement tous les projets liés au développement des Energies Marines Renouvelables, vont permettre à la région de produire – et d'une manière « propre » – une partie de ses propres besoins énergétiques. Le futur champ éolien costarmoricaïn couvrira ainsi les besoins de 8,4% de la consommation bretonne.

**Environnement** : l'énergie éolienne est propre et renouvelable. Son impact environnemental se réduit principalement à la phase de construction du parc et à son démantèlement. Durant la phase d'exploitation, les fondations de type « Jacket » des éoliennes pourront également servir de récifs artificiels pouvant être colonisés par la faune et la flore marine.

**Economie** : le parc éolien offshore est un investissement colossal dédié à un projet innovant qui va générer nécessairement une activité économique très importante pour nos territoires et redynamiser une économie actuellement en grandes difficultés.

**Emploi** : de nouveaux métiers et également de nouvelles formations verront le jour dans notre région qui va ainsi bénéficier du caractère attractif et innovant de ce projet. Le projet éolien de la baie de St Brieuc contribuera à une meilleure cohésion sociale et territoriale, tout en assurant l'accès à l'énergie propre pour tous.

Conférence sur l'économie durable pour les adhérents du CEPR.



### ►► Comment le CEPR pourrait-il ne pas promouvoir un tel projet qui intègre l'ensemble des axes sur lesquels nous travaillons en concertation avec l'ensemble de nos adhérents ?

Par ailleurs, nous considérons le montage du projet et son éventuelle réalisation comme étant particulièrement sécurisés : Ailes Marines, lauréat retenu par l'Etat, bénéficie d'une très grande expérience sur les projets éoliens à travers le monde.

En effet, l'union d'IBERDROLA, leader de l'éolien avec 46 300 MW de puissance installée, présent dans 40 pays, et de EOLE-RES, développeur et opérateur réputé en France et au Royaume-Uni, sont les garanties d'un excellent choix pour la réalisation d'un parc éolien dans des conditions optimales, économiques, sociales et environnementales.

Ce projet est indispensable à la Bretagne : l'épuisement programmé du pétrole et du gaz naturel, plaide pour un plus grand recours aux énergies alternatives et renouvelables. Depuis 1996, l'Etat a choisi le développement des énergies renouvelables pour garantir la sécurité d'approvisionnement avec un prix compétitif de l'énergie, en préservant la santé humaine, et en luttant contre les effets des gaz à effet de serre.

### ►► La mobilisation du CEPR pour Saint-Cast-Port d'Armor

Le CEPR s'est associé dès le lancement de la mobilisation des collectivités locales du Pays de Dinan à l'élaboration d'un projet d'accueil de la base de maintenance à Saint-Cast Port d'Armor.

Le CEPR, très impliqué dans l'économie de l'Est du département, compte parmi ses 150 adhérents un grand nombre d'entreprises à proximité de Saint-Cast-Le-Guildo, prêtes à travailler et à contribuer à un **modèle d'exemplarité et de performance** du port de maintenance dans le respect d'un choix économique et durable.

Partie prenante de tous les projets de développement économique du territoire, le CEPR s'engage pleinement pour promouvoir le bien-fondé de la candidature du port de Saint-Cast Port d'Armor à l'obtention de la base de maintenance éolien. Le dynamisme de notre club d'entrepreneurs attachés à leur territoire atteste de leur motivation à faire émerger des projets innovants et structurants dans cette période difficile.

L'installation de la maintenance du parc éolien offshore à Saint-Cast Port d'Armor représenterait une véritable opportunité pour développer de nouveaux métiers en relation avec les centres de formations du territoire (CFA Aucaleuc, Lycée de la Fontaine des Eaux à Dinan, le GRETA à Dinan...). Par ailleurs, le CEPR compte parmi ses adhérents de nombreuses entreprises dont les compétences et l'expertise professionnelles en termes de formation, de transport, d'électricité ou de maintenance peuvent grandement contribuer à la réussite de ce projet.

Cette opportunité contribuerait ainsi à résoudre les problèmes d'emplois sur le territoire. Avec un taux de chômage en hausse constante (+15% en un an), le CEPR, réseau territorial, travaille au quotidien pour diminuer ce chiffre alarmant en favorisant les rapprochements avec les entreprises, les acteurs de l'emploi et les citoyens (REVEL'JOB et REVEL'STAGES, création du groupement d'employeurs « Atouts Pays de Rance »).

Il est évident qu'un projet comme celui de l'installation du port de maintenance à Saint-Cast-Le-Guildo serait l'occasion de donner un nouvel élan et de renforcer la dynamique de l'emploi que le CEPR s'attache à entretenir dans l'Est des Côtes d'Armor. Le tissu économique local ainsi renforcé participerait évidemment à résorber la problématique de l'emploi en étant acteur de l'activité de maintenance du port. Les commerces et activités du quartier du port verraient un développement favorable à la création d'emploi et au maintien d'une vie économique locale tout au long de l'année à Saint-Cast-Le-Guildo. Saint-Cast Port d'Armor, site de maintenance du parc éolien, doit être un **tremplin économique pour le réveil de l'emploi dans un secteur sinistré de notre département**.

En souhaitant s'associer à Ailes Marines, le CEPR et tous les acteurs économiques du Pays de Dinan souhaitent faire de Saint-Cast Port d'Armor un port modèle et de référence pour les installations futures en Bretagne et ailleurs.

Le Port de Saint-Cast Port d'Armor, investissement d'envergure emmené par le Conseil Général, est une véritable réussite : le site est prêt et opérationnel pour accueillir la base de maintenance. Ses infrastructures récentes et performantes sont immédiatement exploitables, d'autres sont faisables à moindre coût, sans dénaturer le site existant et tout en conservant une réserve économique pour d'autres projets, grâce à l'immense terre-plein de Canevez, vide et en attente de projets industriels. Sans rien changer aux activités de pêche et de plaisance existantes, toutes les conditions sont réunies pour accueillir et répondre au mieux à toutes les prescriptions techniques formulées par le consortium.



*Visite de Saint-Cast Port d'Armor par les adhérents du CEPR.*



Par ailleurs, Saint-Cast Port d'Armor bénéficie de courants marins naturellement favorables à l'économie d'énergie engendrée par les transports maritimes, en raison des flux vers les terres. Le bassin de navigation étant surveillé et sécurisé toute l'année et 24h/24 par les différentes organisations marines de surveillance (Sémaphore 1<sup>ère</sup> catégorie, SNSM...), les conditions sont donc optimales pour mettre en place un projet économique, préservant l'environnement, totalement sécurisé et pourvoyeur d'emplois.

Concrétisons donc désormais, et ensemble, ce formidable projet structurant, tout en préservant l'environnement paysager et en **ralliant les acteurs de la pêche professionnelle, de la plaisance et du développement industriel** dans une seule et unique ambition, celle de voir enfin les voyants économiques de notre territoire repasser au vert, en travaillant à ce que le taux de chômage diminue et que nos jeunes puissent accéder à des formations et des emplois leur permettant de demeurer sur un territoire.

Saint-Cast Port d'Armor est un choix performant, esthétique et durable pour un coût modéré et raisonnable. **Il permettra par ailleurs d'offrir la possibilité à nos élus de concrétiser d'autres projets pour notre département.**



Les Cahiers d'Acteur reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours du débat. Ils sont sélectionnés par la Commission particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de Cahier d'Acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.  
Crédit photos : ©CEPR.

Ce Cahier d'Acteur a été imprimé à 2 000 exemplaires.  
©Vae Solis Corporate